

CONSEIL MUNICIPAL DE LOULAY

15 avril 2021 à 20h30

Ordre du Jour : 1) Droit de Prémption Urbain sur la parcelle bâtie cadastrée section AC numéro 20. 2) Vote des taux d'imposition applicables en 2021 aux deux taxes directes locales. 3) Attribution des subventions aux associations pour l'année 2021. 4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL 8BIS PLACE DE GAULLE – FLEURISTE. 5) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA MONTAGNE. 6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET DE LA COMMUNE DE LOULAY. 7) Exonération des loyers commerciaux du Bar Restaurant, de la Fleuriste et du Multiservice pour le mois de MAI 2021.

L'An deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de LOULAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRIER Maurice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 avril 2021

Nombre de Conseillers Municipaux :

. en exercice : 15
. Présents : 13
. Votants : 15

Présents : M. PERRIER Maurice, Mme GIBAUT Claudie, M. PINSONNEAU Frédéric, Mme SALCEDO Annie, M. GROUSSARD Jacky, Mme GRELLIER Linette, M. GERAL Yohann, Mme PRIOUX Marielle, Mme SANTAGIULIANA Barbara, Mme BAZERQUE Céline, M. GROUSSARD Sébastien, Mme MUTEL Nathalie, M. CHAMPIGNEULLE Daniel.

Absent excusé : M. GUYOT Patrick a donné pouvoir à Mme GIBAUT Claudie, Mme MARTINEAU Rafaële a donné pouvoir à M. PERRIER Maurice.

Monsieur Jacky GROUSSARD a été élu secrétaire.

Le compte rendu et le procès-verbal de la précédente séance du 25 mars 2021 sont adoptés à l'unanimité.

1) Droit de Prémption Urbain sur la parcelle bâtie cadastrée section AC numéro 20.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de :

- Maître Aurélie FOUR-SCOGNAMIGLIO, notaire, 17400 SAINT JEAN D'ANGELY, en vue de savoir si la Commune désire exercer son droit de prémption sur la cession de la parcelle bâtie cadastrée section AC numéro 20 située 6, rue du Lotissement du Château d'Eau appartenant à M. et Mme MONTAMBAUX.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à notifier aux notaires le renoncement de la Commune à exercer son droit de prémption sur la vente de ce bien.

2) Vote des taux d'imposition applicables en 2021 aux deux taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux d'imposition applicables en 2021 aux deux taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants :

- Taxe Foncière (Bâti) 40,31 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) 52,69 %

3) Attribution des subventions aux associations pour l'année 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a déterminé le montant des subventions allouées au titre de l'exercice 2021, comme suit :

ADMR LOULAY	250.00
AES BANQUE ALIMENTAIRE LOULAY	250.00
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE ACCA	400.00
MFR SAINT DENIS DU PIN	100.00
CLUB NAUTIQUE DU CANTON DE LOULAY	550.00
CRPC LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POITOU CHARENTE	1 300.00
EHVS ESPOIR HAUT VAL DE SAINTONGE	550.00
FOYER RURAL DE LOULAY	550.00
LES LOULOUS ASSOC PARENTS ELEVES ECOLE MATERNELLE	100.00
ONAC LES BLEUETS DE FRANCE	50.00
SPA SAINTES REFUGE	357.12
STE FOOT LE REVEIL DE LOULAY	550.00
TOTAL	5 007.12

4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL 8BIS PLACE DE GAULLE - FLEURISTE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour le budget annexe « Local Commercial 8bis Place De Gaulle – Fleuriste » de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	:	0.00
Recettes	:	0.00

Fonctionnement

Dépenses	:	16 619.74
Recettes	:	16 619.74

Pour rappel, total budget :			
<u>Investissement</u>			
Dépenses	:	0.00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	0.00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	:	16 619.74	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	16 619.74	(dont 0,00 de RAR)

5) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA MONTAGNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour le budget annexe du Lotissement de la Montagne de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses : **827 873.34**
 Recettes : **827 873.34**

Fonctionnement

Dépenses : **836 019.22**
 Recettes : **836 019.22**

Pour rappel, total budget :			
<u>Investissement</u>			
Dépenses	:	827 873.34	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	827 873.34	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	:	836 019.22	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	836 019.22	(dont 0,00 de RAR)

6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET DE LA COMMUNE DE LOULAY

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour le budget de la Commune de Loulay de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses : **454 583.45**
 Recettes : **509 164.61**

Fonctionnement

Dépenses : **854 072.64**
 Recettes : **854 072.64**

Pour rappel, total budget :			
<u>Investissement</u>			
Dépenses	:	809 870.01	(dont 355 286.56 de RAR)
Recettes	:	809 870.01	(dont 293 160.03 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	:	854 072.64	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	854 072.64	(dont 0,00 de RAR)

7) Exonération des loyers commerciaux du Bar Restaurant, de la Fleuriste et du Multiservice pour le mois de MAI 2021

Pour faire suite aux mesures prises par le Gouvernement (nouveau confinement) visant à limiter la propagation de la pandémie, le Bar Restaurant est toujours fermé administrativement et la vente à emporter ne permet pas à la responsable de l'établissement de subvenir à tous les frais courants.

La Fleuriste et le Multiservice sont fermés avant 19h afin de respecter le couvre-feu et cela entraîne une baisse significative de leur chiffre d'affaire d'autant plus que les acheteurs ne peuvent se déplacer à plus de 10 km de leur domicile sans raison valable, cela impacte donc fortement la fréquentation des commerces.

La Commune de Loulay étant propriétaire de ces locaux professionnels et dans le prolongement des décisions prises lors des confinements précédents d'exonérer ces entreprises, dont le commerce est très impacté économiquement, de quelques mois de loyer, Monsieur le Maire propose une nouvelle exonération.

Il est proposé d'exonérer totalement Le Loulay's (Bar Restaurant) du mois de loyer de mai 2021.
 Il est proposé d'exonérer de 25 % le loyer pendant ce mois de mai 2021 La Valse des Saisons et la Boucherie de la Place.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide l'exonération totale du mois de mai 2021 du loyer commercial pour le Loulay's (SARL LAAD),
- décide l'exonération de 25 % du mois de mai 2021 des loyers commerciaux de La Valse des Saisons (Fleuriste) et de la Boucherie de la Place (A. GALLAND SARL).

Les remises de loyer seront prévues aux budgets au compte 6745.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

M. Maurice PERRIER Maire,	Mme Claudie GIBault 1 ^{ère} Adjointe au Maire,	M. Frédéric PINSONNEAU 2 ^{ème} Adjoint au Maire,
Mme Annie SALCEDO 3 ^{ème} Adjointe au Maire	M. Jacky GROUSSARD 4 ^{ème} Adjoint au Maire	Mme Linette GRELIER
M. Yohann GERAL	Mme Marielle PRIoux	Mme Barbara SANTAGIULIANA
Mme Céline BAZERQUE	M. Sébastien GROUSSARD	M. Patrick GUYOT A donné pouvoir
Mme Nathalie MUTEL	M. Daniel CHAMPIGNEULLE	Mme Rafaële MARTINEAU A donné pouvoir